

MAI 2021



Règles sanitaires pour les célébrations dans les églises de Creuse et de Haute-Vienne

AU 19 MAI

1 siège sur 3 peut être occupé sauf pour les familles

positionnement des personnes en quinconce entre chaque rangée
Rassemblements en extérieur limités à 10 personnes sauf visites guidées par un professionnel

AU 9 JUIN

1 siège sur 2 peut être occupé sauf pour les familles

Rassemblements en extérieur limités à 10 personnes sauf visites guidées par un professionnel

AU 29 JUIN

Fin de la jauge limite pour l'église et les rassemblements en extérieur. La jauge est fixée par le préfet.



Port du **masque**
obligatoire dès 6 ans
(y compris pour chanter)



Désinfection au gel hydro-alcoolique pour tous à l'entrée

Communion
dans la main

Geste de Paix
à distance
sans contact

Respect du **sens de circulation** et de la signalétique dans l'église

www.diocese-limoges.fr

«infos covid»